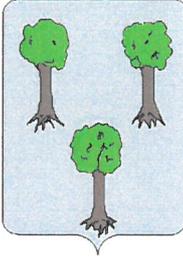


2020 · 113



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_052

DIA : cession du fonds de commerce du restaurant le Fougassais

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame TALBOT Florent entendent procéder à la vente de leur fonds de commerce exploité à 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES, Rue des Cèdres.

L'étude notariale LANGELIN-DUPRIEZ / SULMONI, sise à 04300 FORCALQUIER, en charge de cette cession, informe la mairie qu'en vertu des termes du bail commercial, la commune bénéficie d'un droit de préférence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **N'ENTEND** pas acquérir le fond de commerce exploité Rue des Cèdres

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2020 004-210401097-20201209-D_2020_052-DE